

SECRETARIAT GENERAL
DE LA REGION ACADEMIQUE
Service inter académique de
l'enseignement supérieur
Réf. : CDS n°20-254

**La Rectrice de la région académique Nouvelle-
Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités**

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L712-1 à L712-7,
- Vu l'article 15 de la loi d'urgence du 22 mars 2020 pour faire face à l'épidémie du Covid-19,
- Vu la circulaire ministérielle du 23 mars 2020 précisant les modalités de report des élections universitaires et de prolongation des mandats des chefs d'établissements et des membres des conseils des établissements de l'enseignement supérieur pour faire face aux conséquences de la propagation du virus covid-19 et assurant la continuité du fonctionnement de ces établissements,

ARRETE

Article 1 : Mme Hélène VELASCO-GRACIET, professeure des universités, est nommée administratrice provisoire de l'université Bordeaux Montaigne à compter du 25 mars 2020 pour la durée de confinement liée à l'urgence sanitaire du Covid-19.

Article 2 : la directrice générale des services de l'université Bordeaux Montaigne est chargée de la mise en œuvre du présent arrêté.



Anne BISAGNI-FAURE